

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

REGION CENTRE

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Bulletin technique n° 22 du 22/07/99 - 1 page

Maïs

Stade : sortie des panicules à début de déssèchements des soies.

Pucerons

Les populations de pucerons sont peu développées, sur feuillage comme sur panicules. Dans quelques cas, des petites colonies de *Rhopalosiphum padi* sont observées sur panicules, mais le seuil d'intervention n'est pas atteint : à St Peravy la Colombe -45 et sur maïs doux à Courbouzon -41.

Ne pas traiter. Surveillez Rhopalosiphum padi sur panicules et sur épis, surtout en cas de traitement pyrale en pulvérisation avec des pyréthrinoïdes.

Seuil d'intervention : 1 panicule sur 2 colonisée.

Pyrale

Les sorties de nymphose dans les cages de Fleury les Aubrais et Tours ont fortement diminué.

Au champ, les captures continuent (voir tableau).

Des pontes sont observées sur maïs doux à Seris (2 pontes / 60 plantes), Marchenoir (1 / 60), Averdon -41 (1 / 80), Tavers -45 (1 / 60) et sur maïs grain à Fontenay sur Conie (4 / 25), Peronville (1 / 50), Bonneval -28 (1 / 50), Brizay (1 / 50), Charnizay (1 / 50), St Laurent de Lin - 37 (2 / 80), Jargeau (1 / 50), Villamblain (1 / 25), Tournoisis -45 (5 / 50).

Quelques dégâts typiques (panicules perforés) et quelques chenilles sont signalés à Courbouzon -41 (sur maïs doux), St Peravy la Colombe -45, Courcoué, Noyant de Touraine, Chambourg, Auzouer -37.

A ce stade du ravageur, les traitements sont peu efficaces. Ne plus traiter.

Captures Pyrales sur maïs

Localisation	Date 1ères captures	Captures 2/7 au 8/7	Captures cumulées
Cher			
Aubigny/Nere	13/07	0	1
Civray	16/06	0	8
Trouy	07/07	2	7
Eure et Loir			
Crécy Couvé	02/07	4	19
Fontenay/Conie	16/06	11	34
Moléans	16/06	29	72
Indre			
Martizay	22/06	15	41
Vineuil	21/06	0	32
Indre et Loire			
Brizay (Croisnes)	16/06	0	48
Charnizay	29/06	15	32
Limeray*	14/06	2	21
Panzoult	18/06	2	7
St Laurent de Lin	12/06	5	29
Tavant	25/06	1	10
Loir et Cher			
Ambloy*	05/07	0	26
Averdon*	14/06	6	36
Meslay*	08/07	3	18
Montlivault*	14/06	0	14
Oucques*	21/06	4	37
Pontlevoy*	24/06	2	13
Séris*	21/06	3	26
Soings*	16/06	0	18
Suèvres*	14/06	1	4
Villerbon*	16/06	0	14
Loiret			
Baccon	25/06	0	10
Férolles*	09/06	0	47
Ferrières	25/06	1	28
Jargeau	10/06	0	38
Lailly en Val	02/07	0	3
Montargis	29/06	0	13
Ouzouer/Trézée	16/06	2	39
Villamblain	19/06	0	63
Taupannes	23/06	1	12

* Maïs doux



Sauf évènement phytosanitaire majeur, le prochain bulletin sera édité en deuxième quinzaine d'août.

Maïs grain

Ne plus traiter contre la pyrale.

Le point sur l'emploi des produits antiparasitaires

Suite à différentes infractions constatées par les services officiels, il semble important de rappeler aux utilisateurs de spécialités antiparasitaires (quelles qu'elles soient) que leur utilisation doit être conforme aux conditions d'homologation, elles-mêmes explicitées sur l'emballage. L'arrêté du 5 juillet 1985 indique que tout usage non homologué est interdit. Ainsi, des produits homologués pour lutter contre les souris, les rats noirs et les surmulots ne peuvent en aucune façon être épandus dans les champs et les cultures pour lutter contre les campagnols des champs ou campagnols terrestres. Il s'agit là de substances extrêmement toxiques qui peuvent porter atteinte à la faune sauvage sans distinction d'espèces (rongeurs, suidés, rapaces, mustélidés, etc…). Ces pratiques qui ont tendance à se généraliser sont formellement interdites et les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales.

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
BP 43210
45403 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 530 AD
ISSN n° 0757-4029
Abonnement : 325 F